

Le Pacte envisage de nouvelles pistes pour la mixité sociale

■ La place laissée dans les cours aux apports de l'immigration pourrait aussi être revue.

Qu'advient-il du décret inscription ? Ce vendredi, ni la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH), ni le groupe central du Pacte n'ont voulu trop s'avancer sur la question, alors qu'ils présentaient ensemble le projet d'avis n°3 du Pacte d'excellence.

Quoi qu'il lui arrive, qu'il soit amendé, supprimé ou renforcé à la suite de l'évaluation de son efficacité actuellement en cours, le décret inscription n'empêchera nullement le Pacte de mener son combat pour la mixité sociale. Cette mixité est d'ailleurs aussi bien une nécessité qu'une des finalités du Pacte. De très nombreuses évolutions pédagogiques, budgétaires ou structurelles auront pour horizon son renforcement. *"La mixité ne se décrète pas par un simple décret"*, a d'ailleurs tenu à répéter Frédéric Delcor qui codirige le groupe central, soulignant par là que les stratégies seront multiples pour rendre l'école plus inclusive.

Partir du terrain

Outre la lutte contre le redoublement et le décrochage scolaire, outre des moyens supplémentaires alloués chaque année pour 50 écoles en difficulté, le Pacte entend s'inspirer du modèle flamand des plateformes locales de concertation. Ces plateformes permettront qu'au sein d'une zone géographique définie, des "directeurs de zone" définissent, avec les directions d'école, des objectifs à atteindre en matière de mixité sociale. Ils le feront *"en fonction de la situation de départ des établissements concernés et de la composition socio-économique d'un quartier"*.

Le Pacte ne s'arrête pas là, puisqu'il promet aussi aux établissements de tout faire pour que cette mesure n'occasionne pas une surcharge administrative. Il insiste aussi sur le fait qu'il envisagera cette question en fonction des

moyens financiers et des ressources humaines qu'il pourra mettre à la disposition des écoles.

L'objectif du Pacte, pour favoriser la mixité sociale, est donc bien de mettre en place une *"réforme pragmatique"* qui prenne mieux en compte la réalité du terrain.

La place de la colonisation

Au-delà, le Pacte souhaite aussi tout mettre en œuvre pour que les groupes dits minorisés soient mieux reconnus. Il veillera donc à ce que les enseignants puissent acquérir de meilleures compétences interculturelles. Sans en donner les modalités définitives (elles doivent encore être affinées) le groupe central évoque également l'évaluation de la place de l'histoire de la colonisation et de l'immigration en Belgique, et la place laissée à la dimension interculturelle dans les formations géographique, sociale et littéraire.

"Il conviendra également, conclut le Pacte sur ce point, d'encourager les écoles à proposer, dans la mesure du possible, une alternative végétarienne lorsque le menu du jour est carné, ce qui permettrait de n'exclure aucun élève, qu'il soit de confession juive, musulmane ou qu'il ait fait le choix du végétarisme."

"Il conviendra également d'encourager les écoles à proposer, dans la mesure du possible, une alternative végétarienne lorsque le menu du jour est carné"

UN EXTRAIT DU PACTE

Les futures étapes du Pacte

1. Ce vendredi, en présence de la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH), mais en l'absence du syndicat Setca-Sel (qui souhaite enregistrer l'avis de ses membres avant de s'exprimer), le groupe central, qui chapeaute les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, a présenté son "projet d'avis numéro 3". Comme expliqué dans ces pages (voir notre édition de jeudi), ce document présente une série de réformes en vue d'améliorer l'enseignement francophone belge. Document décisif, ce projet d'avis ne signe cependant pas la fin des travaux.

2. D'ici la mi-janvier en effet, les représentants des réseaux, des syndicats ou des associations de parents qui faisaient partie du groupe central vont se tourner vers leurs instances "de base". Ils vont leur donner un peu plus d'un mois pour discuter et

proposer d'éventuels amendements à cet avis. C'est à l'issue de ce dernier round de négociations que le groupe central déposera entre les mains du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles son document.

3. En 2017, le Pacte prendra donc un virage plus politique. En association avec le Parlement, la ministre de l'Éducation et son gouvernement traduiront dans des décrets les options retenues par le groupe central. Progressivement donc, ces options seront "implémentées" sur le terrain, avec l'aide d'une cellule opérationnelle qui aidera les écoles. Les budgets étant serrés, et certaines réformes demandant beaucoup de prérequis, l'implémentation de ces réformes s'étalera sur plusieurs années.

4. Notons qu'une étape capitale est attendue au mois de février. Un groupe de travail aura alors défini bien plus précisément qu'aujourd'hui ce que comporteront exactement les cours qui formeront le tronc commun.

BdO